

Maître Philippe CORNET - Avocat au Barreau de Marseille
45 Cours Gouffé 13006 MARSEILLE

Tél. : 04.91.15.76.90 - Mail : contentieux@mascaron-avocats.com

Site internet : www.mascaron-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UNE CONSTRUCTION

située au rez-de-chaussée au fond de la cour à gauche d'une superficie de **13,15 m²** non loi Carrez (**lot 1**),

D'UNE CONSTRUCTION

située au rez-de-chaussée au fond de la cour à droite d'une superficie de **11,99 m²** non loi Carrez (**lot 2**)

et **D'UN APPARTEMENT** de type 2

d'une superficie loi Carrez de **31,27 m²**

sis au 1er étage (**lot 5**)

dépendant d'un ensemble immobilier

sis 26 boulevard Jacquand - 13008 MARSEILLE, Quartier Rouet,
figurant au cadastre de la ville de MARSEILLE –
842 section C, n° 165, pour une contenance de 00 ha 01 a 46 ca.

MISE A PRIX : 30 000 EUROS (Trente mille euros)

Visite le Jeudi 19 Février 2026 de 14 h 00 à 15 h00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 04 MARS 2026 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
situé 25 rue Edouard Delanglade, salle n°8, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS

MIS EN VENTE :

Les biens et droits immobiliers dépendant dans un immeuble sis 26 bd Jacquand - 13008 MARSEILLE, Quartier Rouet, figurant au cadastre de la ville de MARSEILLE - 842 section C, n° 165, pour une contenance de 00 ha 01 a 46 ca.

ron,
Avec les 60/1000° indivis de l'ensemble du terrain sur lequel reposent les constructions.

LE LOT NUMERO DEUX (N° 2) :

La construction située au rez-de-chaussée au fond de la cour à droite d'une superficie de 11,99 m² environ.
Avec les 54/1000° indivis de l'ensemble du terrain sur lequel reposent les constructions.

LE LOT NUMERO UN (N° 1) :

La construction située au rez-de-chaussée au fond de la cour à gauche d'une superficie de 13,15 m² envi-

Un appartement situé au premier étage donnant sur la

cour comprenant une cuisine éclairée par une fenêtre, désormais une chambre et un water-closet,
Ce lot a la jouissance du placard sis au rez-de-chaussée sous l'escalier conduisant au premier étage,
Avec les 60/1000° indivis de l'ensemble du terrain sur lequel reposent les constructions,

Avec les 120/1000° indivis des parties communes et indivises de la construction dont dépend l'appartement vendu.

L'appartement a été mesuré pour une superficie de 31,27 m² au sens de la loi Carrez selon le certificat dressé le 14 avril 2025 par la société DIAGNOSTICS & EXPERTISES annexé au cahier des conditions de vente ainsi que les mesures d'une construction située au rez-de-chaussée au fond de la cour à gauche d'une superficie de 13,15 m² non loi Carrez et d'une construction située au rez-de-chaussée au fond de la cour à droite d'une superficie de 11,99 m² non loi Carrez.

Les biens sont plus amplement décrits dans le procès-verbal descriptif de Maître ROTH, Commissaire de Justice associé au sein de la SCP REMUZAT & ASSOCIES, en date du 14 avril 2025 annexé au cahier des conditions de vente.

Aux termes dudit procès-verbal descriptif, l'appartement est occupé par la mère du propriétaire saisi.

Le syndic de la copropriété est la SARL CITYA PARADIS : 146 rue Paradis, 13006 MARSEILLE.

La présente vente est poursuivie aux REQUETES ET DILIGENCES DU :

Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier dénommé 26 Boulevard Jacquand 13008 MARSEILLE, représenté par son syndic en exercice la **SARL CITYA PARADIS**, société à

responsabilité limitée au capital de 258 960,00 € immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 352 590 616 dont le siège social est 146 rue Paradis - 13006 MARSEILLE, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.
Ayant pour avocat constitué **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, représentant la SELARL MASCARON AVOCATS, dont le cabinet est situé 45 Cours Gouffé, 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement :

- Si elles sont portées par un avocat inscrit au Barreau de Marseille,

- Si vous lui avez remis un chèque de banque (caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

Pour plus amples renseignements et pour consulter le cahier des conditions de vente :

- **Maître Philippe CORNET**, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé au 45 Cours Gouffé, 13006 MARSEILLE - tél. : 04.91.15.76.90 - mail : contentieux@mascaron-avocats.com, le dossier étant consultable sur le site

www.mascaron-avocats.com
- Le Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, au rez-de-chaussée à l'accueil, 25 Rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille, le 5 janvier 2026
Philippe CORNET